



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 33120

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème de l'accessibilité d'internet aux aveugles et malvoyants. Pour les 70 000 aveugles et les 1 500 000 malvoyants de France, internet est aujourd'hui un moyen incontournable d'accéder, avec un équipement informatique adapté, à une multitude d'informations auxquelles ils n'avaient accès qu'avec l'aide d'une tierce personne. Cependant cette possibilité est trop souvent théorique car de nombreux sites sont inadaptés (notamment les sites institutionnels et du service public). Une initiative internationale a été mise en place par le consortium mondial W3C, permettant de prendre en compte les besoins des personnes handicapées. Cette initiative a donné lieu à des recommandations largement diffusées (consultation de documents HTML par l'intermédiaire de synthétiseurs vocaux ou d'afficheurs braille,...). De nombreux pays ont déjà voté des directives pour rendre leurs sites administratifs accessibles à tous et les mettre en conformité avec ces recommandations. En France, le site de l'Assemblée nationale est presque totalement accessible, mais il reste encore beaucoup à faire pour les sites institutionnels et des services publics. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les directives qu'elle compte prendre pour faire appliquer les recommandations du W3C et rendre accessibles aux aveugles et malvoyants l'ensemble des sites publics français

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33120

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4381

Question retirée le : 26 février 2001 (Retrait à l'initiative de l'auteur)